

4ième Dimanche de Carême (Jn 3, 14-21)
par D. Alexandre ROGALA (M.E.P.)

**« C'est bien par grâce que vous êtes
sauvés »**

(Ep 2, 5)

Lorsque je rencontre les parents qui souhaitent inscrire leur enfant au catéchisme ou à l'aumônerie, l'une des raisons qui motivent la demande des parents est que leur enfant apprenne les valeurs chrétiennes et qu'il apprenne à bien se comporter en toute situation.

De même, lorsque je discute avec de jeunes chrétiens, ils me demandent souvent si telle ou telle chose est un péché ; ou encore, s'il est permis ou défendu de faire ceci ou cela.

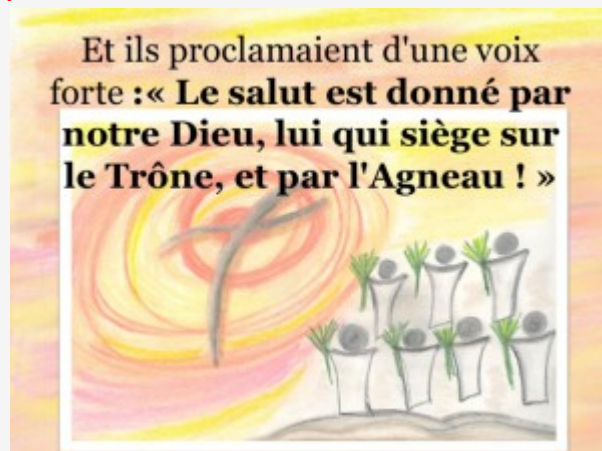


Depuis notre enfance, on nous a tellement rabâché que pour être un véritable chrétien, ce qui est le plus important c'est l'agir, que ce qui nous différencie des protestants, c'est que pour nous les catholiques, les bonnes œuvres participent à notre salut.

Mais à trop insister sur les « œuvres », nous réduisons d'une part, le christianisme à être un ensemble de pratiques permettant d'être en règle avec Dieu, et d'autre part, nous oublions l'essentiel : le salut est un don totalement gratuit que Dieu nous offre. Ce salut qui nous est donné sans condition est une bonne nouvelle pour nous car nous ne sommes pas meilleurs que les chefs des prêtres et du peuple dont parle la première lecture qui multipliaient les infidélités.

Celle-ci est la fin du Second Livre des Chroniques (2 Ch 36, 14-23) dont le schéma est la dégradation de la fidélité du peuple et de ses souverains qui aboutit à l'Exil à Babylone : *« finalement, il n'y eut plus de remède à la fureur grandissante du Seigneur contre son peuple. Les Babyloniens brûlèrent la Maison de Dieu, détruisirent le rempart de Jérusalem, incendièrent tous ses palais, et réduisirent à rien tous leurs objets précieux. Nabucodonosor déporta à Babylone ceux qui avaient échappé au massacre ; ils devinrent les esclaves du roi et de ses fils jusqu'au temps de la domination des Perses »* (2 Ch 36, 16-20).

Le **psaume 136** que nous avons chanté en réponse à la première lecture, nous laisse imaginer à quel point l'Exil a dû être difficile pour le peuple hébreu : *« Au bord des fleuves de Babylone nous étions assis et nous pleurions, nous souvenant de Sion... »*



Voilà quel genre de grand malheur nous aurions mérité si nous étions encore sous le « régime de la Loi » et que le salut dépendait de nos œuvres. Heureusement, en Christ nous ne sommes plus sous le « régime de la Loi », mais sous le « régime de la grâce » (cf. Rm 6, 14)

C'est ce que nous rappelle l'auteur de la Lettre aux Éphésiens qui souligne que l'initiative vient de Dieu, et non pas de nos mérites : *« C'est bien par la grâce que vous êtes sauvés, et par le moyen de la foi. Cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Cela ne vient pas des actes : personne ne peut en tirer orgueil »* (Ep 2, 89).

Cependant, si nous ne pouvons pas en tirer fierté, cela ne signifie pas que nous sommes dispensés d'accomplir de bonnes œuvres. Dieu les « a préparées d'avance pour que nous les pratiquions » (Ep 2, 10). Autrement dit, nous ne sommes pas sauvés *par* la réalisation de bonnes œuvres, mais nous sommes sauvés *pour* la réalisation des bonnes œuvres.

Dans le texte d'évangile de ce dimanche (Jn 3, 14-21) Jésus nous enseigne la même chose, à savoir que nous sommes sauvés « par

grâce au moyen de la foi ».

Jésus commence par faire référence à l'épisode du serpent d'airain pour parler de la Croix et de son exaltation auprès du Père. Il est utile que nous nous y penchions un moment. Jésus dit à Nicodème : *« De même que le serpent de bronze fut élevé par Moïse dans le désert, ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit élevé, afin qu'en lui tout homme qui croit ait la vie éternelle »* (3, 14).



Rappelons-nous qu'alors qu'ils étaient dans le désert, les hébreux avaient récriminé contre le Seigneur et contre Moïse, et Dieu avait permis que des serpents à la morsure brûlante s'en prennent au Peuple. Quelques temps après, le peuple a reconnu son péché, Dieu a donné à Moïse la consigne suivante :

« Fais-toi un serpent brûlant, et dresse-le au sommet d'un mât : tous ceux qui auront été mordus, qu'ils le regardent, alors ils vivront ! » Moïse fit un serpent de bronze et le dressa au sommet du mât. *Quand un homme était mordu par un serpent, et qu'il regardait vers le serpent de bronze, il restait en vie !* » (Nb 21, 8-9)

Il est surprenant que Dieu ait demandé à Moïse de fabriquer un serpent qui était justement la cause du mal en raison de leurs morsures venimeuses.

Le livre de la Sagesse qui a été écrit au tournant de l'ère chrétienne relira cet épisode du serpent d'airain ainsi :

« Quand s'abattit sur les tiens la fureur terrible de bêtes venimeuses, lorsqu'ils périssaient sous la morsure de serpents tortueux, ta colère ne persista pas jusqu'à la fin. C'est en guise d'avertissement qu'ils avaient été alarmés pour un peu de temps, mais ils possédaient un signe de salut, qui leur rappelait le commandement de ta Loi » (Sg 16, 5-6).



Il est intéressant de constater que l'auteur du Livre de la Sagesse appelle le serpent d'airain qu'a fabriqué Moïse : « signe de salut »

Revenons au texte d'évangile. Après s'être comparé au serpent d'airain, et avoir affirmé que la volonté de Dieu le Père est de sauver tous les hommes, Jésus parle quand même d'un jugement :

« Celui qui croit en lui échappe au Jugement, celui qui ne croit pas est déjà jugé, du fait qu'il n'a pas cru au nom du Fils unique de Dieu » (3, 18).

Nous constatons que le jugement porte sur l'incrédulité. À la lumière de la comparaison que fait Jésus de sa Croix et du serpent d'airain, nous pourrions dire que l'incrédule est jugé pour avoir refusé le « signe de salut » qu'est le Crucifié-Ressuscité.

Réécoutons maintenant ce que dit Jésus sur les œuvres : *« Celui qui fait le mal déteste la lumière : il ne vient pas à la lumière,*

de peur que ses œuvres ne soient dénoncées ; mais celui qui fait la vérité vient à la lumière, pour qu'il soit manifeste que ses œuvres ont été accomplies en union avec Dieu » (3, 20-21).

Remarquons d'abord que les personnes sont distinctes de leurs œuvres, que celles-ci soient bonnes ou qu'elles soient mauvaises. En ce qui concerne celui qui commet le mal, le texte ne nous dit pas que s'il vient à la lumière il sera dénoncé et pointé du doigt. Le texte nous dit que le méchant « *ne vient pas à la lumière, de peur que ses œuvres ne soient dénoncées* ». Ce sont les œuvres qui sont visées, et non pas le pécheur. De même, les bonnes œuvres, puisqu'elles ont été accomplies « en union avec Dieu » ne peuvent pas devenir des motifs de mérite ou de fierté. Elles ne sont pas les œuvres de la personne qui les fait, mais elles sont en réalité, les « œuvres de Dieu » lui-même.

La semaine dernière les lectures nous ont mise en garde contre la quête de signes miraculeux. Cette semaine, les textes bibliques nous avertissent du danger de la quête aux bonnes œuvres. Peut-être que nous ne comprenons pas. Après tout, la réalisation de bonnes œuvres, n'est-elle pas positive ? En fait, ce ne sont pas les bonnes œuvres en tant que telles qui sont visées. Au contraire, celles-ci sont la conséquence logique du salut qui nous est offert. Ce dont notre Seigneur nous met en garde ce matin, c'est de croire que par les bonnes œuvres nous pourrions d'une certaine manière « mériter » notre salut. En plus d'être faux, penser que l'on mérite d'être sauvé parce que nous agissons bien est un péché d'orgueil.

Cher frères et sœurs, ayons l'humilité de reconnaître qu'en ce qui concerne notre salut, nous n'avons aucun mérite personnel, et qu'accomplir des bonnes actions n'est que la moindre des choses que nous pouvons faire pour manifester à Dieu notre reconnaissance. Donc, pour la suite de ce temps de carême, poursuivons nos efforts, mais faisons-le avec humilité comme des « serviteurs inutiles qui n'ont fait que leur devoir » (Cf. Lc 17, 10).

